

Sainte-Thérèse, le 1^{er} avril 2019

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents en lien avec le lot 4 520 139 du cadastre du Québec.

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 18 mars dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Autorisation du 4 avril 2011, 2 pages
2. Autorisation du 25 octobre 2011, 2 pages
3. Attestation de conformité du 4 mars 2013, 1 page

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (6)

Québec, le 4 avril 2011

AUTORISATION

Règlement sur le captage des eaux souterraines
(Décret no 696-2002 du 12 juin 2002, article 31)

Ville de Lachute
380, rue Principale
Lachute (Québec) J8H 1Y2

N/Réf. : 7319-15-01-76020-02
400689287

Objet : Aménagement et exploitation d'une installation de captage d'eau
souterraine destinée à la consommation

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation datée du 8 mars 2010, reçue le 8 mars 2010 et complétée le 24 mars 2011, j'autorise, conformément à l'article 31 du Règlement sur le captage des eaux souterraines (édicte par le décret n° 696-2002 du 12 juin 2002), la titulaire ci-dessus mentionnée, à réaliser et à exploiter le projet décrit ci-dessous :

Aménager et exploiter un ouvrage de captage d'eau souterraine dont la capacité est supérieure à 75 m³ par jour destiné à alimenter plus de 20 personnes.

Le projet se situe dans la ville de Lachute, sur les lots 3 851 160 et 4 520 139 du cadastre du Québec, MRC d'Argenteuil. Les coordonnées UTM NAD 83 (Zone 18) des dix (10) puits de l'ouvrage de captage sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------|---------------------|
| • Nord : 5 056 644,836 m | Est : 552 311,247 m |
| • Nord : 5 056 653,805 m | Est : 552 363,072 m |
| • Nord : 5 056 666,829 m | Est : 552 417,820 m |
| • Nord : 5 056 686,681 m | Est : 552 463,442 m |
| • Nord : 5 056 711,567 m | Est : 552 510,969 m |
| • Nord : 5 056 842,267 m | Est : 552 709,493 m |
| • Nord : 5 056 869,209 m | Est : 552 759,981 m |
| • Nord : 5 056 892,172 m | Est : 552 811,544 m |
| • Nord : 5 056 919,132 m | Est : 552 863,032 m |
| • Nord : 5 056 940,077 m | Est : 552 913,632 m |

Les documents suivants ainsi que ceux qui y sont annexés le cas échéant, font partie intégrante de la présente autorisation :

- Demande d'autorisation d'un projet de captage d'eau souterraine datée du 8 mars 2010 et signée par monsieur Denis Richard, ing., de la firme AGEOS;
- Etude hydrogéologique datée du 5 mars 2010, préparée par la firme AGEOS et signée par monsieur Denis Richard, ing., madame Yamina Benhouhou, hydrogéologue et monsieur Yves Leblanc, ing.;
- Lettre de monsieur Denis Richard de AGEOS, datée du 27 octobre 2010 et accompagnée des plans et devis des installations de captage ainsi que du protocole d'étanchéification des têtes de puits, préparés par la firme BSA Groupe Conseil et signés par monsieur Bertrand Samson, ing.;
- Note technique N° 1 datée du 30 novembre 2010 et préparée par monsieur Denis Richard et madame Yamina Benhouhou, de la firme AGEOS, concernant des informations complémentaires;
- Courriel daté du 7 décembre 2010 de madame Yamina Benhouhou de la firme AGEOS, dont l'objet est une modification au 2^e paragraphe de la section 3 de la note technique N° 1;
- Lettre de la Ville de Lachute datée du 10 mars 2011 et reçue le 15 mars 2011, accompagnée de la résolution numéro 46-02-2011 adoptée lors de la séance du conseil municipal de la Ville de Lachute tenue le 7 février 2011;
- Courriel daté du 24 mars 2011 de madame Yamina Benhouhou de la firme AGEOS, dont l'objet est le titre de propriété pour le lot 4 520 139.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaut. À moins d'indication contraire dans les conditions décrites ci-après, le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

Le titulaire de la présente autorisation devra respecter la condition suivante :

- Captier un volume journalier d'eau n'excedant pas 26 085 m³.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Diane Jean

Sous-ministre

Sainte-Thérèse, le 25 octobre 2011

AUTORISATION
(LRQ, c.Q-2, article 32)

Ville de Lachute
380, rue Principale
Lachute (Québec) J8H 1Y2

N/Réf. : 7311-15-01-76020-03
400837437

Objet : Travaux d'aqueduc et d'égouts

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 11 juillet 2011, reçue le 12 juillet 2011 et dûment complétée le 7 octobre 2011, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial dans les rues « A » et « B », phase I, situés directement au sud de la piste de l'aéroport, afin de desservir 5 lots industriels. Le projet sera réalisé dans la ville de Lachute, MRC Argenteuil.

Coordonnées approximatives du point central du projet :
MTM8 (SCOPQ) NAD 83 : X = 237180, Y = 5055565.

La présente autorisation est délivrée sur la base des renseignements contenus dans le *Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout* signé par M^{me} Francine Vaillancourt, ing., Consultants Mirtec, le 11 juillet 201, ainsi que le plan 10-706/1 daté du 6 octobre 2011.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

AUTORISATION
(LRQ, c.Q-2, article 32)

- 2 -

N/Réf. : 7311-15-01-76020-03
400837437

Le 25 octobre 2011

Le projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

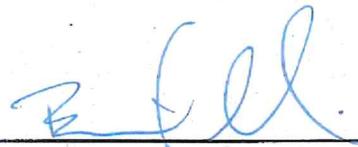


MJG/YA

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

1) Identification	
Dossier MDDEFP :	7311-15-01-76020-03 400837437
Dossier Mirtec :	10-706/1
Titre du projet :	Nouvelles rues au sud de la piste de l'aéroport municipal - Phase I Ville de Lachute

2) Attestation du responsable de la réalisation des travaux	
J'atteste que les ouvrages relatifs au projet susmentionné ont été réalisés conformément à l'autorisation émise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la faune et des Parcs (MDDEFP) en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et qu'ils sont opérationnels.	
Benoit Aubin, ingénieur	Chargé de projets - Consultants MIRTEC inc.
Nom	Fonction et employeur
	2013-03-04
Signature	Date